

PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2023

Le 6 juillet 2023 à 19h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. GUIRAUD qui a donné procuration à MME GARRIGOU
MME LANNELUC, qui a donné procuration à M. BIDOUZE
MME BASQUE, qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL

ABSENTES : MME ROHEL, MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 21 juin 2023

DATE DE L'AFFICHAGE : 12 juillet 2023

★★★★★★

★★★★★★

La Présidente de séance constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h35.

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N°024-23 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOPTE A L'UNANIMITE

↳ Le PV de la séance du 11 avril 2023

↳ Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

*La Vice-Présidente demande s'il y a des questions, pas de question.
Puis, elle met aux voix :*

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 025-23 -OBJET : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

La Vice-Présidente rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales.

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil d'administration,

- Sur le rapport de Mme la Vice-Présidente,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

- Que cette norme comptable s'appliquera au budget du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal du CCAS de Lesparre-Médoc à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.

Article 3 : approuver la mise à jour de la délibération n°4 du 16/02/2023 applicable aux nouveaux articles issus de cette nomenclature.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 033-263302374-20230927-DEL_031-DE

Article 4 : adopter un Règlement Budgétaire et Financier (obligatoire pour les communes de plus de 100 habitants).

Article 5 : autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

La Vice-Présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque. Puis, elle met aux voix :

*Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0*

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 026-23– OBJET : Fixation des durées d'amortissement-Budget CCAS- Nomenclature M57

L'instruction budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels des communes et EPCI, des départements et des régions.

Par délibération du 6 juillet 2023, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce référentiel à compter du 1^{er} janvier 2024 pour son budget du CCAS.

L'adoption de la nomenclature M57 impose à l'assemblée délibérante d'en préciser les dispositions particulières et d'adopter la mise à jour des dotations d'amortissements.

La Vice-Présidente invite le conseil d'administration à approuver les durées d'amortissements ci-dessous pour les budgets de la commune relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 :

Libellés des comptes	Descriptions des immobilisations (liste non exhaustive)	Durée amortissement (en années)	Imputation (pour information et à titre indicatif)
Tous comptes	Biens de faibles valeurs : dont la valeur est inférieure à 1000€ TTC	1	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions et droits similaires, brevets, licences, marque	Logiciels de bureautique, progiciel métier, site internet	2	2051
Frais d'études	Frais d'études non suivies de réalisations de travaux	5	2031
Frais de recherche et de développement	Frais de recherche et de développement	5	2032
Frais d'insertions	Annonces et insertions non suivies de réalisations de travaux	5	2033

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

10

2121

ID : 033-263302374-20230927-DEL_031-DE



Agencement et aménagement de terrains	Plantations d'arbres et d'arbustes s'ils sont productifs de revenus (terrains loués)		
Autres agencements et aménagements de terrains	Autres aménagements s'ils sont productifs de revenus (terrains loués)	10	2128
Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	40	2132
Constructions : Autres bâtiments publics	Autres immeubles productifs de revenus	30	21318
Installations générales, agencements de constructions	Installations et appareils de chauffage	10	2135
Installations générales, agencements de constructions	Agencements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques, équipement scéniques	10	2135
Autres constructions	Bâtiments légers, préfabriqués abris	10	2138
Installations de voirie	Mâts, lampadaires, barrières, bornes, potelets, feux tricolores, panneaux de signalisations	10	2152
Réseaux divers	Réseaux câblés et divers	10	2153
Matériels et outillages d'incendie et défense civile	Matériels roulants, borne à incendie, extincteurs, équipements de lutte contre l'incendie, arme	10	2156
Matériels et outillages de voirie	Balayeuses, compacteurs, divers matériels de voirie	6	2157
Autres installations, matériels et outillages techniques	Matériels techniques	6	2158
Matériels de transport	Véhicules légers dont équipement et aménagement des véhicules	5	2182
Matériels de transport	Véhicules roulants, tracteurs dont équipement et aménagement des véhicules	5	2182
Matériels de bureau et informatique	Matériel informatique : ordinateurs, imprimantes, serveurs, écrans, onduleurs	3	2183
Matériels de bureau et informatique	Matériels de bureau : photocopieurs, télécopieur, machine à affranchir, appareil téléphonique, destructeur	5	2183
Mobiliers	Bureaux, chaises, caissons, armoires, mobilier scolaire, mobilier cuisine	10	2184
Autres immobilisations corporelles	Equipements d'ateliers, cuisine, sportifs, culturels, loisirs, scolaires, urbains et divers	6	2188
Autres immobilisations incorporelles	Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition	10	2178

SUBVENTIONS ET AUTRES

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 033-263302374-20230927-DEL_031-DE

Subventions d'équipement versées	Subventions versées qui financent des biens mobiliers, matériels et études	5	204..
Subventions d'équipement versées	Subventions versées qui financent des biens immobiliers ou des installations	30	204..
Subventions versées	Subventions d'équipement versées qui financent des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	204..
Subventions d'équipement transférables	Subventions d'équipement reçues	Durée égale à celle de l'amortissement du bien concerné	131/1 311/1 312/1 313/1 318
Frais d'insertions	Annonces et insertions non suivies de réalisations de travaux	5	2033

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération N°025-23 du Conseil d'Administration du 6 juillet 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

↳ **D'approuver** la mise à jour des durées d'amortissement conformément au tableau susmentionné pour le budget du CCAS relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

↳ **De calculer** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.

↳ **D'aménager** la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

**La Vice-Présidente demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, elle met aux voix :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

La Vice-Présidente, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE À L'UNANIMITÉ

↳ **D'adopter** le planning des animations du mois de septembre et octobre 2023 comme détaillé ci-dessous.

↳ **D'autoriser** le régisseur à encaisser à l'inscription, les participations qui seront demandées. Les participants devront régler directement aux prestataires la partie restant à leur charge.

SEPTEMBRE 2023

<p><u>Lundi 4 septembre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Créatif : Confection de nœuds pour « Octobre Rose » Rendez-vous à la Villa Louise Michel.</p> <p>Les petits nœuds roses confectionnés seront distribués aux commerçants afin d'être vendu au profit de la lutte contre le cancer du sein.</p> 
<p><u>Jeudi 14 septembre</u> De 9h15 à 12h00</p>	<p>Atelier Cap Bien Être N°1 sur 4 : Émotions, bien être et santé. Rendez-vous à la Salle La Forêt</p> <p>4 ateliers Cap Bien Être, vous seront proposés pour gérer votre stress et vos émotions au quotidien.</p> <p>Des conseils, vous seront donnés pour identifier les causes et mécanismes du stress et des émotions et pour mettre en place des stratégies personnelles au service de la santé.</p> <p>Chaque participant s'engagera à suivre le cycle complet des 4 ateliers.</p>
<p><u>Jeudi 14 septembre</u> De 13h45 à 17h30</p>	<p>Visite et découverte de l'atelier « Osier Déco » - à St Christoly Départ de la Villa Louise Michel</p> <p>Vous découvrirez la fabrication d'objets en osier et sa boutique.</p> <p>Lors d'un atelier vous apprendrez la technique du tressage de l'osier.</p> <p>La boutique sera ouverte pour ceux qui souhaitent acheter un souvenir.</p> 
<p><u>Lundi 18 septembre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Créatif : - Confection d'une corbeille - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Nous vous proposerons de tresser une corbeille, dont vous serez propriétaire à la fin de la séance.</p> <p>C'est l'occasion de développer votre côté artistique, votre créativité et mettre en pratique la technique enseignée par l'atelier « Osier Déco ».</p> <p>Pour clôturer, l'activité un petit goûter vous sera offert</p> <p>Avant  Après </p>
<p><u>Mercredi 20 septembre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p>Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel.</p> <p>Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
 Reçu en préfecture le 29/09/2023
 Publié le
 ID : 033-263302374-20230927-DEL_031-DE



<p><u>Jeudi 21 septembre</u> De 9h15 à 12h00</p>	<p>Atelier Cap Bien être N°2 sur 4 : La gestion du stress Rendez-vous à la Salle La Forêt</p> <p>Inscription possible uniquement si vous avez déjà participé à l'atelier n°1 du 14 septembre.</p>
<p><u>Lundi 25 septembre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Vous êtes novice, débutant ou confirmé, N'hésitez pas à nous rejoindre Les exercices sont adaptés à tous niveaux.</p> <p>Les animatrices répondront à toutes vos questions. Des tablettes seront à votre disposition mais vous pourrez venir avec votre matériel.</p> 
<p><u>Mercredi 27 septembre</u> De 14h00 à 17h30</p>	<p>Après-midi intergénération - Vensac - Départ de la Villa Louise Michel. Visite du Moulin de Vensac, vous serez accompagné des enfants (9-14 ans) du Centre de Loisirs.</p> <p>Pour clôturer, l'après-midi un petit goûter vous est offert. Une participation de 3.50 € vous sera demandée à l'inscription.</p>
<p><u>Jeudi 28 septembre</u> De 9h15 à 12h00</p>	<p>Atelier Cap Bien être N°3 sur 4 : Bien vivre avec soi Rendez-vous à la Salle La Forêt</p> <p>Inscription possible uniquement si vous avez déjà participé à l'atelier n°2 du 21 septembre.</p>

OCTOBRE 2023

<p><u>Lundi 2 octobre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Vous êtes novice, débutant ou confirmé, N'hésitez pas à nous rejoindre Les exercices sont adaptés à tous niveaux.</p> <p>Les animatrices répondront à toutes vos questions. Des tablettes seront à votre disposition mais vous pourrez venir avec votre matériel.</p> 
<p><u>Jeudi 5 octobre</u> De 9h15 à 12h00</p>	<p>Atelier Cap Bien être N°4 sur 4 : Bien vivre avec les autres Rendez-vous à la Salle La Forêt</p> <p>4 ateliers Cap Bien Être, vous seront proposés pour gérer votre stress et vos émotions au quotidien, dont 3 ont déjà été réalisés en septembre dernier.</p> <p>Inscription possible uniquement si vous avez déjà participé aux ateliers n°1, 2 et 3.</p>
<p><u>Mercredi 11 octobre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p>Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Jeudi 12 octobre</u> De 10h30 à 17h30</p>	<p>Visite et découverte des Bassins de Lumières - Bordeaux Départ de la Villa Louise Michel</p> <p>Vivez une expérience unique, laissez-vous porter au cœur de l'Art ! n'hésitez pas à vous inscrire. Pause repas à la charge des inscrits (environ 20€) Une participation de 6€ vous sera demandée à l'inscription <u>Pensez à mettre des chaussures confortables.</u></p>
<p><u>Lundi 16 octobre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Pâtisserie : - Rendez-vous au Sam Omnisport</p> <p>Vous pourrez partager un bon moment de convivialité et mettre la « main à la pâte » ! et vous dégusterez vos pâtisseries pour le goûter.</p>

<p>Mercredi 25 octobre De 14h15 à 17h30</p>	<p>Visite du Palais du Costume – Lesparre - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Vous voyagez par le biais de la collection perso Mazarin, dans l'histoire de France, de la préhistoire à la belle époque en passant par la révolution. En partenariat avec les enfants (9-14 ans) du Centre de Loisirs. Une participation de 4€ vous sera demandée à l'inscription</p>	<p>Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023 Publié le ID : 033-263302374-20230927-DEL_031-DE</p> 
<p>Lundi 30 octobre De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Créatif : Décoration d'un plateau - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Nous vous proposerons de décorer un plateau en bois, dont vous serez propriétaire à la fin de la séance. C'est l'occasion de développer votre côté artistique et votre créativité. Pour clôturer, l'activité un petit goûter vous sera offert.</p>	

La Vice-Présidente demande s'il y a des observations, pas de remarque, Les administrateurs trouvent à l'unanimité que le planning est très diversifié, et félicitent les agents. Puis, elle met aux voix :

*Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0*

★★★★★★★
DATE DE L’AFFICHAGE : /
★★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 028-23– OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES
Compte rendu des aides d’urgence

La Vice-Présidente rend compte au conseil d’administration des actes accomplis par le Président, la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation,

↳ Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

DATE	N° DE BON	BG/JCD/MG/CB	NOM PRENOM	AIDE ACCORDEE						REFUS				
				ALIM	GAZ	PETR	Carte mobile	HOTEL	BOIS	KIT HYGIENE	X	Com		
AIDES AVRIL 2023														
12/04/2023	C2023000072		Mme Dxxxx	35 €										
17/04/2023	C2023000073	CB	Mme Lxxxx									X	RAV sup	
AIDES MAI 2023														
02/05/2023	C2023000079	CB	M Dxxx	50 €										
04/05/2023	C2023000080	CB	Mme Jxxxx	50 €								X	RAV sup	
12/05/2023	/	CB	M Hxxxx	/								X	RAV sup	
30/05/2023	/	CB	M. Lxxxx	/								X	RAV sup	
AIDES JUIN 2023														
01/06/2023	/	CB/BG	Mme Cxxxx	/								X	RAV sup	
06/06/2023	/	CB	M. Sxxxx	/								X	RAV sup	
15/06/2023	C2023000090	CB	Mme Cxxxx	120 €										
15/06/2023	C2023000091	CB	M. Lxxxx	30 €										
16/06/2023		CB	M. Kxxxx									X	RAV sup	

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

*La Vice-Présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
Le conseil prend acte.*

★★★★★★★
DATE DE L’AFFICHAGE : /
 ★★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 029-23– OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des dossiers des aides facultatives étudiés par la CASF

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu’il est stipulé dans la délibération N°7 du 22 Juillet 2020 créant la commission d’aide d’urgence, N°8 portant élection des membres de la commission ainsi que les modalités de son fonctionnement et N°9 adoptants le Règlement des aides facultatives modifié le 31/03/2022, il est rendu compte au conseil d’administration des dossiers étudiées. Il s’agit de :

↳ **Commission du 11/04/2023** :

Présents : Mme GARRIGOU, Mme NEOLIER, Mme MEYER, M LE BREDONCHEL,
 M BIDOUBE. M HIRTZ

Excusées : Mme BOURSEAU, Mme BAHOUAGNE.

Absentes : Mme SANS, Mme ROHEL, Mme BASQUE, Mme LANNELUC.

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - Demande bourse au voyage scolaire M. Axxx | Accord 50 € |
| - Demande bourse au voyage scolaire M. Axxx | Accord 50 € |
| - Demande bourse au voyage scolaire Mme Axxx | Accord 64 € |
| - Secours aide aux permis de conduire M. Rxxx | Refus : Dépasse le plafond de revenus |

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

*La Vice-Présidente demande s’il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
 Le conseil prend acte.*

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N°030-23– OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu’il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d’attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil d’administration des actes accomplis. Il s’agit de :

- | | | |
|------------|----------|---|
| 13/04/2023 | 245-2023 | Secours aide aux voyages scolaires M. Axxx |
| 13/04/2023 | 246-2023 | Secours aide aux voyages scolaires M. Axxx |
| 13/04/2023 | 247-2023 | Secours aide aux voyages scolaires Mme Axxx |
| 24/04/2023 | 248-2023 | Secours aide aux permis de conduire M Rxxx |

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

*La Vice-Présidente demande s’il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
 Le conseil prend acte.*

1/ Vol d'une boîte à livres :

Après le rappel des faits, la Vice-Présidente informe le conseil du souhait des écoles d'avoir une boîte par établissement. Il est proposé aux administrateurs que le CCAS investisse dans 5 boîtes à livres pour équiper les écoles. Les administrateurs valident à l'unanimité ce projet.

La directrice fera réaliser des devis d'achat et de fabrication, afin que les administrateurs puissent se prononcer sur l'option.

2/ Présentation des colis seniors :

Mme GARRIGOU rappelle aux administrateurs leur choix précédant (nombre de produits, lieu d'achat...), fait part des recherches réalisées par les agents puis, propose aux administrateurs de composer le colis.

Le choix est fait à l'unanimité à l'exception du pâté. Il est suggéré que plusieurs échantillons soient goûtés.

3/ l'action « Après l'école j'apprends la musique »

Au vu, des contraintes budgétaires, la directrice souhaite que les administrateurs se prononcent sur le maintien ou pas de l'action pour l'année scolaire 2023-2024.

Les administrateurs décident de reconduire l'action.

La directrice précise que le renouvellement de la convention sera soumis au vote lors du prochain conseil.



Rappel de l'ordre du jour :

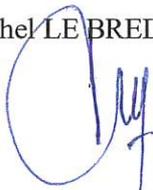
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du PV du 11 avril 2023
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- Fixation des durées d'amortissement-Budget CCAS-Nomenclature M57
- Adoption du planning des animations seniors de septembre et octobre 2023
- Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS
- Compte rendu des aides étudiées par la CASF
- Compte rendu des actes NON communicable accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.

L'ordre du jour étant épuisé, La Vice-Présidente clos la séance à 19H40.

Le procès-verbal du 6 juillet 2023 est arrêté et **signé le 26 septembre 2023**

Le Secrétaire de Séance

M. Michel LE BREDONCHEL



La Vice-Présidente



Mme Murielle GARRIGOU